

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Korian

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Courbevoie
S.A. à directoire et à conseil de surveillance

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Korian

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Korian SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risques identifiés

Au 31 décembre 2018, les titres de participation inscrits à l'actif pour une valeur nette comptable de 2 363 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires, et sont dépréciés lorsque cette valeur est supérieure à leur valeur d'utilité ou à leur valeur vénale.

Comme indiqué dans la note « Principales méthodes utilisées » de l'annexe, la valeur d'utilité correspond à la valeur d'entreprise nette de dettes financières. La détermination de la valeur d'entreprise repose sur des hypothèses et estimations établies par la Direction du Groupe concernant l'activité considérée (activités France Seniors et France Santé) notamment la projection de flux de trésorerie futurs actualisés sur 4 années issus du budget 2019.

La valeur vénale est déterminée à partir des données de marché récentes observées.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et de l'importance du jugement de la Direction dans la détermination des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des valeurs d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement, à :

- prendre connaissance du processus budgétaire et des contrôles clés associés à ce processus ;
 - obtenir les modalités de calcul des valeurs d'utilité, et en particulier les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des établissements exploités par les entités représentatives des titres de participation, afin :
-

- d'apprécier leur cohérence avec les budgets 2019 établis par la direction et approuvés par le conseil d'administration ;
- d'apprécier le caractère raisonnable des hypothèses utilisées pour la projection des flux sur la période 2020-2022 ;
- de comparer les prévisions retenues lors des précédents tests de perte de valeur avec les réalisations correspondantes afin d'analyser la réalisation des objectifs antérieurs ;
- vérifier par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs vénales des titres de participation, nous avons examiné la pertinence des données de marché retenues par la Direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Korian SA dans les statuts initiaux de 2003 pour le cabinet Mazars et par l'Assemblée Générale du 23 juin 2011 pour le cabinet Ernst and Young et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Mazars était dans la seizième année de sa mission sans interruption (dont treize années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Ernst and Young et Autres dans la huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 27 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres



Manuela Baudoin-Revert



May Kassis-Morin

4.1 Comptes annuels au 31 décembre 2018

Documents comptables individuels (sauf indication contraire, toutes les données monétaires sont exprimées en milliers d'euros/KE).

BILAN

Actif

ACTIF	31.12.2018	31.12.2017
Immobilisations incorporelles	19 842	11 386
Immobilisations corporelles	11 270	10 310
Immobilisations financières	3 038 304	2 984 535
<i>Dont participations</i>	2 363 386	2 250 442
Total actif immobilisé	3 069 416	3 006 231
Avances et acomptes versés sur commandes	0	3
Créances clients	89 200	76 336
Autres créances	1 006 641	641 124
Disponibilités	294 002	90 784
Valeurs mobilières de placement	86 455	286 143
Charges constatées d'avance	1 328	2 532
Total actif circulant	1 477 626	1 096 922
Frais d'émission d'emprunt / Primes de remboursement d'obligations	12 259	14 119
Total actif	4 559 301	4 117 272

Passif

PASSIF	31.12.2018	31.12.2017
Capital	409 882	404 912
Primes d'émission	982 765	961 039
Réserve légale	31 442	28 349
Report à nouveau	21 147	10 953
Autres réserves	128 516	128 516
Résultat	69 630	61 869
Provisions réglementées	2 424	2 420
Situation nette	1 645 806	1 598 058
Provisions pour risques et charges	2 333	1 614
Autres emprunts obligataires	1 573 492	1 331 647
Emprunts auprès des établissements de crédit	576 253	688 837
Emprunts et dettes divers	705 433	444 359
Fournisseurs	30 701	26 749
Dettes sociales et fiscales	19 598	19 940
Fournisseurs d'immobilisations	2 300	1 841
Autres dettes	3 230	3 616
Total dettes d'exploitation	2 913 340	2 518 603
Produits constatés d'avance	155	611
Total passif	4 559 301	4 117 272

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2018	31.12.2017
Chiffre d'affaires	83 774	76 745
Production immobilisée	6 000	1 635
Subvention d'exploitation	0	4
Reprises de provisions et transfert de charges	1 912	6 260
Autres produits	0	99
Total	91 686	84 743
Achats de marchandises		
Autres achats et charges externes	68 466	58 428
Impôts et taxes	2 918	2 781
Salaires	33 548	30 243
Charges sociales	14 782	11 793
Dotations		
- amortissements immobilisations	11 433	10 223
- sur actif circulant	0	0
- provisions pour risques et charges	183	1 065
Autres charges	976	1 061
Total Charges d'exploitation	132 306	115 594
Résultat d'exploitation	-40 620	-30 851
Produits financiers	146 828	134 553
Charges financières	58 669	59 870
Résultat financier	88 159	74 683
Résultat courant	47 539	43 832
Produits exceptionnels	6 083	301
Charges exceptionnelles	9 874	597
Résultat exceptionnel	-3 791	-296
Impôts bénéfiques (produit)	-25 882	-18 333
Résultat net comptable	69 630	61 869

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018

La société Korian SA, dont le siège social est situé au 21-25 rue Balzac 75008 Paris, établit des comptes consolidés en qualité de société tête de Groupe.

Règles, méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan comptable général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Principales méthodes utilisées

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables. Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de cinq ans. Les logiciels acquis sont immobilisés et amortis sur une durée de trois ans alors que les logiciels autonomes (développés en interne) sont immobilisés et amortis sur une durée de cinq ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements calculés selon la méthode linéaire par application de taux homogènes au sein du Groupe sont déterminés par référence aux durées d'utilisation suivantes :

- les agencements des constructions (selon les composants) 7 à 50 ans ;
- le matériel industriel 5 ans ;
- le mobilier et le matériel de bureau 10 ans ;
- le matériel informatique 3 ans.

Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires, ces derniers étant amortis sur cinq ans en dérogatoire. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'utilité ou à leur valeur vénale, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur vénale est déterminée à partir des données de marché récentes observées.

La valeur d'utilité des fonds propres de chaque filiale détenue correspond à la différence entre sa valeur d'entreprise et sa dette financière nette à la date de clôture.

La valeur d'entreprise de la filiale est calculée à partir des flux de trésorerie futurs, lesquels sont fondés sur les hypothèses économiques et les conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe du périmètre d'activité considéré (activités France Seniors et France Santé), selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie avant impôt sont issus du budget révisé du Groupe, élaboré par le département du contrôle financier et approuvé par le Conseil d'administration ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital, déterminé par pays (6,5 % pour la France, 6,0 % pour

l'Allemagne, 6,5 % pour la Belgique et 7,5 % pour l'Italie) ;

- les flux sont projetés sur la période 2019-2022 selon le plan stratégique du Groupe. A cela s'ajoute une année de flux normatif, projeté à l'infini à l'aide d'un taux de croissance perpétuel de 1,75 %. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels le Groupe opère, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

Au 31 décembre 2018, les travaux d'évaluation des titres de participation ont conduit à procéder à la comptabilisation d'une reprise nette de dotation de -1 758 K€.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

Instruments financiers et comptabilité de couverture

Les principes de la comptabilité de couverture sont énoncés par le PCG (art. 628-6 à 628-17 nouveaux introduits par le règlement de l'ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture). Ils sont applicables à toutes les couvertures quelle que soit leur nature.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les actions auto-détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.

Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

Au dernier trimestre 2007, une convention de centralisation de trésorerie a été signée entre la Société et la plupart des sociétés françaises qui faisaient alors partie du Groupe. Les autres sociétés du Groupe se financent auprès de Korian par le biais de prêts ou de comptes courants.

Le 29 octobre 2018 a été signée une nouvelle convention de trésorerie avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Le compte courant en résultant a été rémunéré en 2018 à 0.15% lorsqu'il est créditeur chez Korian SA, et à 0.75% lorsqu'il est débiteur chez Korian SA. Les intérêts seront capitalisés au 1^{er} janvier 2019.

Risque de change

L'ensemble des flux financiers est opéré dans la zone Euro.

Risque de taux

L'emprunt de la Société est essentiellement à taux variable et est couvert par des instruments dérivés.

Coûts d'émission d'obligations et d'emprunts

Les coûts d'émission d'obligations et d'emprunts sont comptabilisés en charges externes puis étalés sur la durée de l'obligation.

Principaux événements de l'exercice

Gouvernance statutaire

Évolution de la composition du Conseil

Les actionnaires de la Société, réunis en Assemblée générale mixte le 14 juin 2018, ont décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Predica Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole, Malakoff Médéric Assurances et Mme Catherine Soubie, pour une durée de trois années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

M. Alexandre Gagnon-Kugler a remplacé Mme Annick Lanthier en qualité de représentant permanent au Conseil d'administration, par notification d'Investissements PSP en date du 29 août 2018. Mme Anne Ramon a remplacé M. Hugues du Jeu en qualité de représentant permanent au Conseil d'administration, par notification de Malakoff Médéric Assurances en date du 19 décembre 2018.

Gouvernance interne

Le 3 avril 2018, M. Philippe Garin a été nommé comme Directeur financier Groupe et membre du Comité de direction générale, en lieu et place de M. Laurent Lemaire.

Le 1^{er} mai 2018, M. Bart Bots a été nommé Directeur du développement international et membre du Comité de direction générale, afin de piloter l'expansion du Groupe en dehors des quatre pays où il est déjà présent pour structurer et accélérer la présence du Groupe sur d'autres marchés. M. Dominiek Beelen lui succède en tant que Directeur général Belgique et membre du Comité de direction générale.

Principales activités de financement

Korian a annoncé le 18 septembre 2018 l'émission additionnelle d'obligations à durée indéterminée à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ODIRNANE) de rang non subordonné non sécurisé pour un montant de 60 M€. Le règlement-livraison de ces obligations a eu lieu le 21 septembre 2018.

Avec le produit de cette émission le Groupe a remboursé par anticipation le 19 novembre 2018 le financement obligataire non coté hybride à durée indéterminée et ne donnant pas accès au capital qui avait été mis en place en 2017 pour un montant de 60 M€.

D'autre part, le Groupe a réalisé une émission de 450 M€ de contrats de droit allemand Schuldchein répartis en diverses tranches de maturités 5 à 8 ans, à taux variables et à taux fixes. Le règlement-livraison est intervenu le 12 décembre 2018. Le produit de cette émission a été utilisé pour partie en refinancement de 171,5m€ de tranches existantes de Schuldchein émises en 2014, et a également permis de rembourser 100m€ sur la tranche à terme du crédit syndiqué mis en place en 2016.

Arrêté du capital et paiement du dividende en actions

Suite à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée 2018, la Société a procédé à la distribution d'un dividende de 0,60 € par action, avec une option pour un paiement en actions (sur la base d'un prix par action de 26,90 €). Cette option s'est traduite par l'émission, le 12 juillet 2018, de 992 862 actions nouvelles, dont la livraison et l'admission aux négociations sur le marché d'Euronext Paris sont intervenues le 16 juillet 2018. Elles portent jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 2018 et bénéficient des mêmes droits que les actions ordinaires en circulation. Le montant du dividende versé en numéraire s'est élevé à la somme de 21,7 M€ et a été versé aux actionnaires le 16 juillet 2018.

Le capital social de la Société s'élève désormais à la somme de 409 882 125 € et est divisé en 81 976 425 actions.

Titres de participation

Korian SA a créé en 2017 des véhicules immobiliers dédiés pour y loger les nouveaux immeubles situés en France (OPPCI Korian Immobilier France) et en Allemagne (Korian Immobilier Allemagne). Au 31 décembre 2018, l'OPPCI Korian Immobilier comprend 11 immeubles dont 9 existant exploités et 2 en construction et le véhicule dédié pour les immeubles allemands en comprend 5 dont 4 existant exploités et 1 en construction.

Principaux postes de bilan et de compte de résultat

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	31.12.2017	Acquisitions	Cessions	31.12.2018
Concessions, brevets et droits similaires	37 050	10 416		47 466
Immobilisations en cours	2 038	1 930	-	3 968
Fonds commercial (mali technique de fusion)	0			0
Installations générales	3 824	302		4 126
Matériel de bureau et informatique	17 580	3 346		20 926
Participations et créances rattachées	2 255 123	118 594	-4 751	2 368 966
Autres immobilisations financières	734 093	41 337	-100 512	674 918
Total	3 049 708	175 925	-105 263	3 120 370

Amortissements	31.12.2017	Dotations	Reprises	31.12.2018
Concessions, brevets et droits similaires	27 210	4 161		31 371
Installations générales	929	333		1 262
Matériel de bureau et informatique	10 657	2 084		12 741
Total	38 796	6 578	0	45 374

Provisions	31.12.2017	Dotations	Reprises	31.12.2018
Sur titres de participation	4 681	1 480	-1 406	4 755
Sur Mali technique	-			-
Sur prêts	-			-
Total	4 681	1 480	-1 406	4 755

Les amortissements ont été constatés en charges d'exploitation. Les ajustements de provisions sur titres de participations ont été constatés en résultat financier.

Le poste « Immobilisations en cours » correspond essentiellement à de la production immobilisée, des coûts de prestataires pour l'élaboration et la mise en place de progiciels internes, de logiciels et de matériel informatique pour 3 968 K€.

Titres de participation

Korian est la société consolidante du Groupe. Elle détient les titres des sociétés répertoriées dans le tableau ci-après (montants en euros).

Nom société détenue	Nb titres détenus	Nbre de titres de la filiale	% de détention	Valeurs brutes des titres	Dépréciation des titres	Valeurs nettes des titres	Capital	Résultat de l'exercice	Situation nette hors Capital	Dividendes perçus par Korian SA	Prêts et avances consentis par Korian SA
SLG	4 738	4 738	100,00%	142 848 576	0	142 848 576	25 595 679	13 485 410	57 139 555	0	0
KORIAN DEUTCHLAND	121 478	121 478	100,00%	237 404 144	0	237 404 144	121 478	-7 920 690	84 894 200	0	0
KORIAN MANAGEMENT	70 100	70 100	100,00%	800 275	-384 859	415 416	120 000	-30 247	295 416	0	2 651 576
SEGESTA	5 265 567	5 265 567	100,00%	385 511 361	0	385 511 361	6 842 865	-4 715 245	256 230 964	0	0
SCI PERREUX	n.a.	n.a.	22,00%	60 980	0	60 980	n.a.	0	0	0	0
MEDIDEP FONCIER	500	500	100,00%	2 875 031	0	2 875 031	7 500	1 698 411	2 700 377	1 673 700	0
KORIAN SANTE	4 000	4 000	100,00%	8 000 920	0	8 000 920	60 980	4 248 553	5 240 637	0	34 857 666
KORIAN IMMOBILIER	200	200	100,00%	3 203	0	3 203	3 049	538 593	-1 109 403	0	69 256 121
KORIAN Domiciles	1 000	1 000	100,00%	100 000	0	100 000	100 000	-12 062	-12 062	0	21 235 826
LA MOULINIÈRE	100	100	100,00%	1 996 919	-1 573 282	423 637	76 225	-2 351	345 441	0	0
KORIAN PARTENAIRE	500	500	100,00%	5 000	0	5 000	5 000	-5 675	-66 672	0	56 972
PRIVATEL	23 400	23 400	100,00%	7 419 922	0	7 419 922	356 731	614 438	-145 644	0	15 778 015
HOLDING HOSPITALIERE DE TOURAINE	2 520	2 520	100,00%	1 551 438	0	1 551 438	40 320	1 106 555	1 591 747	0	894 018
LE NORD COTENTIN	15 000	15 000	100,00%	10 637 761	0	10 637 761	915 000	833 620	925 122	1 198 566	0
CENTRE WILLIAM HARVEY	4 000	4 000	100,00%	18 425 594	0	18 425 594	308 000	1 021 887	1 917 967	782 166	690 498
HOLDING AB	20 017	20 177	99,21%	3 967 264	0	3 967 264	403 540	941 714	4 636 008	1 845 346	0
SCI HOLDING IMMOBILIERE	1	100	1,00%	100	0	100	4 610 000	-7 488	-8 635	0	0
SAS KORIAN IMMOBILIER Allemagne	100	100	100,00%	10 000	0	10 000	10 000	-479 101	-486 945	0	0
SAS KORIAN IMMOBILIER France	55 100	55 100	100,00%	14 510 000	0	14 510 000	14 510 000	-154 253	-494 209	0	0
MEDICA France	3 353 685	3 353 685	100,00%	1 005 896 274	0	1 005 896 274	50 976 012	-12 279 770	96 248 141	33 440 483	446 674 942
LA BASTIDE DE LA TOURNE	2 500	2 500	100,00%	12 707 293	0	12 707 293	38 112	47 146	947 388	2 686 939	0
LA NORMANDIE	n.a.	n.a.	100,00%	584 388	0	584 388	n.a.	0	0	0	0
GRAND'MAISON	2 500	2 500	100,00%	7 138 788	0	7 138 788	38 112	206 203	2 804 323	0	0
FURTADO GESTION	2	10 420	0,02%	248 200	-248 200	0	n.a.	0	0	0	0
LES ISSAMBRES	63 282	63 282	100,00%	2 495 000	0	2 495 000	964 728	537 577	4 007 364	0	0

SOCIETE GERONTOLOGIQUE DU CENTRE OUEST - SGCO	129	2 500	5,16%	34 139	0	34 139	38 112	525 227	1 359 992	23 697	0
SOCIETE HOSPITALIERE DE TOURAINE	1 310	3 899	33,60%	2 736 389	0	2 736 389	58 485	-4 516	4 394	441 777	0
SCI LE TEILLEUL	825 003	1 375 010	60,00%	1 650 000	-115 581	1 534 419	2 750 000	-18 302	-192 626	0	0
KORIAN LES ARCADES	504	504	100,00%	14 953 525	0	14 953 525	40 320	836 652	1 868 658	4 345 434	0
RESIDENCE MAGENTA	500	500	100,00%	18 272 718	0	18 272 718	40 000	840 414	2 023 493	6 772 769	0
Nom société détenus	Nb titres détenus	Nbre de titres de la filiale	% de détention	Valeurs brutes des titres	Dépréciation des titres	Valeurs nettes des titres	Capital	Résultat de l'exercice	Situation nette hors Capital	Dividendes perçus par Korian SA	Prêts et avances consentis par Korian SA
LE CLOS CLEMENT 77 RESIDENCE DU BOIS CLEMENT	2 500	2 500	100,00%	4 609 661	0	4 609 661	38 112	277 043	2 662 991	0	0
KORIAN BRUNE	500	500	100,00%	17 902 471	0	17 902 471	38 500	986 965	2 232 945	6 872 733	359 794
KORIAN LES LILAS	504	504	100,00%	11 415 425	0	11 415 425	40 320	604 279	2 000 219	4 000 000	0
SAINT CYR GESTION	76 004	76 004	100,00%	2 233 644	0	2 233 644	2 147 040	471 577	1 234 425	0	0
KORIAN FLORIAN CARNOT	8 500	8 500	100,00%	12 798 013	0	12 798 013	136 000	897 481	1 763 733	4 600 000	0
LIERRES GESTION	40 000	40 000	100,00%	5 114 002	0	5 114 002	448 000	541 549	1 908 267	0	0
KORIAN LES BEGONIAS	24 166	28 568	84,59%	121 707 160	0	121 707 160	1 062 825	-3 121 072	19 089 459	10 399 018	0
MEDOTELS	73 763	73 763	100,00%	149 254 403	0	149 254 403	1 124 886	4 954 184	102 108 790	39 619 458	118 961 344
CLINIQUE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION CHATEAU DE GLETEINS	6 250	6 250	100,00%	7 078 053	0	7 078 053	100 000	245 281	646 457	0	0
LA PINEDE	250	250	100,00%	2 855 691	0	2 855 691	38 250	642 671	3 090 466	0	0
KORIAN LES OLIVIER	1 000	1 000	100,00%	11 528 594	0	11 528 594	304 898	903 265	1 951 954	686 760	972 217
CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE DE CAEN	3 700	3 700	100,00%	5 880 337	0	5 880 337	37 000	381 799	883 420	0	0
CLINIQUE CARDIOLOGIQUE DE GASVILLE	2 500	2 500	100,00%	4 492 332	-1 815 594	2 676 738	37 500	-628 947	-987 950	0	1 096 179
LES FLOTS	44	1 057	4,16%	967 416	-617 322	350 094	16 172	82 394	985 647	0	506 441
CENTRE MEDICAL INFANTILE MONTPRIBAT	2 505	2 505	100,00%	9 439 235	0	9 439 235	38 188	46 560	832 072	0	411 465
CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DE SIOUVILLE	70	6 000	1,17%	537 749	0	537 749	96 000	284 733	1 241 205	7 380	0
LE MONT BLANC	30	60 000	0,05%	1 906	0	1 906	960 000	-1 209 282	-9 122 082	0	8 784 372
CLINIQUE DU CANAL DE L'OURCQ	3 700	3 700	100,00%	987 532	0	987 532	37 000	-13 779	-8 530 906	0	10 637 602
HAD YVELINES SUD	3 700	3 700	100,00%	7 162 403	0	7 162 403	37 000	568 163	1 231 391	0	15 833 788
SOCIETE NOUVELLE DE LA CLINIQUE DU MESNIL	382	382	100,00%	18 415 745	0	18 415 745	131 100	1 147 197	3 192 466	924 027	0
CENTRE DE SOINS DE SUITE DE SARTROUVILLE	3 700	3 700	100,00%	11 319 598	0	11 319 598	37 000	592 864	1 475 753	724 452	77 588
LES TROIS TOURS	1 606	5 606	28,65%	3 481 187	0	3 481 187	85 463	2 374 600	3 117 017	529 108	0
CLINIQUE DE SACLAS	1 000	1 000	100,00%	14 811 685	0	14 811 685	701 000	832 610	1 346 788	1 500 000	0
SOCIETE CLINIQUE SOINS DE SUITE NOISY LE SEC	2 500	2 500	100,00%	8 217 300	0	8 217 300	38 112	340 465	876 886	473 773	287 843
CLINIQUE DE LIVRY SULLY	3 500	3 500	100,00%	10 488 743	0	10 488 743	140 000	811 177	1 965 165	631 980	0

SOCIETE D'EXPLOITATION CLINIQUE DU PERREUX	2 500	2 500	100,00%	15 259 708	0	15 259 708	38 112	1 129 487	2 076 191	949 738	0
NEWCO BEZONS	6 966	6 966	100,00%	8 160 371	0	8 160 371	111 456	320 600	1 165 961	0	0

Échéance des créances

Etat des créances	Total	L'an au plus	Plus d'un an
Prêts et créances rattachés à des participations	674 703	1	674 702
Autres immobilisations financières	215	-	215
Autres créances clients	89 200	89 200	-
Personnel et comptes rattachés	139	139	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	100	100	-
Etat et autres collectivités			
- Impôts sur les bénéfices	6 373	6 373	-
- Taxe sur la Valeur Ajoutée	2 284	2 284	-
- Divers	155	155	-
Groupe et associés	995 859	330 182	665 677
Débiteurs divers	1 728	1 728	-
Charges constatées d'avance	1 328	1 076	252
Total	1 772 087	431 238	1 340 846

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Korian possède des actions propres qui sont valorisées selon la méthode du prix moyen pondéré et leur variation s'explique comme suit.

Date	Nombre	Montant
Stock 31.12.2017	38 854	1 149 500
Achats 2018	1 179 154	34 929 154
Ventes 2018	1 171 622	34 623 424
P/MV nette 2018		-50 494
Stock 31.12.2018	46 386	1 455 230

Charges constatées d'avance

Le détail du poste s'analyse ainsi.

Charges constatées d'avance	2018	2017
Maintenance	423	480
Soultés des swaps et charges d'intérêts sur instruments dérivés	446	682
Autres	459	748
Loyer	0	622
Total	1 328	2 532

Produits constatés d'avance

Le détail du poste s'analyse ainsi.

Produits constatés d'avance	2018	2017
Commissions de gestion	155	611
Travaux et MO	-	-
Total	155	611

Produits à recevoir et charges à payer

Nature des éléments	Produits	Charges
Intérêts courus sur prêts	9 941	1 228
Intérêts courus sur emprunt obligataire	-	11 992
Intérêts courus sur SWAPS	-	750
Fournisseurs, factures non parvenues	-	13 584
Clients hors groupe, factures à établir	7 247	-
Clients groupe, factures à établir	89	-
Dettes sociales	136	8 677
Charges sociales sur dettes sociales	-	3 971
Etat charges à payer / produits à recevoir	2 245	3 150
Intérêts courus sur comptes courants	5 192	594
Banque intérêts courus	72	62
Total	24 922	44 008

Variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	En K€
A l'ouverture	1 598 058
Augmentation de capital	4 970
Prime d'émission et de fusion	21 726
Réserve légale	3 094
Autres réserves	0
Report à nouveau	10 194
Résultat 2017	-61 869
Résultat exercice 2018	69 630
Provisions réglementées	3
A la clôture	1 645 806

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires pratiqués sur les coûts d'acquisition des titres.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges et leur évolution s'analysent comme suit.

En K€	31.12.2017	Dotations		Régularisations		31.12.2018
		Utilisées	Non utilisées	Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques & charges						
Autres provisions pour risques et charges	476			-242		234
Provision pour litige salarial	1 138	2 022		-1 061		2 099
Total	1 614	2 022		-1 303	0	2 333

La dotation aux provisions pour litige salarial correspond essentiellement à des coûts de réorganisation salariale et des litiges prudhommaux.

Dettes financières

Dettes sur établissements de crédit

	2018	2017
Découverts bancaires	62	13
Prime de remboursement	963	0
Total	1 025	13
Emprunts bancaires		
- A moins d'1 an	60 000	68 056
- A plus d'1 an	400 000	504 200
Intérêts courus	1 228	1 568
Total emprunts bancaires	461 228	573 824
Emission titres négociables à court terme	114 000	115 000
Total endettement bancaire	576 253	688 837

La dette brute bancaire de Korian se décompose donc comme suit au 31 décembre 2018 :

- des emprunts dans le cadre du crédit syndiqué à hauteur de 400 M€ ;
- des crédits moyen terme pour 60 M€ ;
- d'une prime de remboursement de 963 K€
- des intérêts courus pour un montant total de 1,2 M€ ;
- des titres négociables à court terme (anciennement billets de trésorerie) d'un montant nominal de 114 M€.

Échéances des dettes

Etat des dettes	Total	A - d'1 an	A + d'un an et de 5 ans	A + de 5 ans
Autres emprunts obligataires	1 573 492	119 492	1 195 500	258 500
Emprunts, dettes	576 253	175 530	400 723	
Emprunts, dettes financières divers	666 489	750		665 739
Fournisseurs et comptes rattachés	30 701	30 701		
Personnel et comptes rattachés	8 680	8 680		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	6 062	6 062		
Etat : Impôt sur les bénéfices	0	0		
Etat : TVA	2 893	2 893		
Etat : autres impôts	1 963	1 963		
Fournisseurs d'immobilisations	2 300	2 300		
Groupe et associés	38 944	38 944		
Autres dettes	3 230	3 230		
Produits constatés d'avance	155	155		

Total	2 911 162	390 700	1 596 223	924 239
-------	-----------	---------	-----------	---------

Détails des postes du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées

Nature des postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lien de participation
Prêts	673 702	-
Titres de participation bruts	2 368 657	309
Comptes courants débiteurs	995 859	-
Comptes courants créditeurs	704 624	-
Charges financières	594	-
Produits financiers	140 961	46

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'analyse ainsi.

	2018	2017
Redevance filiales	57 486	52 884
Facturation filiales AMO	1895	1095
Refacturation de personnel	2 971	2 075
Refacturations diverses	1 248	2 310
Contrats de Prestations de Services	19 878	18 088
Refacturation locations immobilières	296	293
Total	83 774	76 745

Korian a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 79 980 K€ en France et de 3 794 K€ à l'étranger.

Transferts de charges d'exploitation

Le montant total s'élève 1 836 K€.

Il s'agit des produits :

- de remboursement de coûts de formation pour 155 K€ ;
- de remboursement d'indemnités maladie et d'avantages en nature pour un montant de 698 K€ ;
- de coûts de mise en place des emprunts obligataires et des emprunts auprès des établissements de crédit pour 859 K€.
- liés à la neutralisation des charges sociales sur participation 2017 versée en 2018 : 124 K€

Charges d'exploitation

Achats et charges externes

Les postes les plus significatifs des achats et charges externes se décomposent comme suit.

Nature des charges	2018	2017
Achats à refacturer	1 090	2 331
Sous-traitance	5 363	4 146
Locations immobilières	2 453	2 435
Locations mobilières	1 401	842
Maintenance	4 120	2 680

Personnel extérieur	1 135	736
Prestations d'assistance technique	11 816	12 417
Honoraires	25 803	13 694
Frais de déplacements	3 304	3 303
Télécommunications	2 027	1 331
Services bancaires	4 698	8 616
Frais de recrutement	586	548
Autres charges	4 670	5 349
Total	68 466	58 428

Le montant des honoraires versés par la société Korian SA à ses commissaires aux comptes, Mazars et Ernst & Young, s'élève, au titre de l'exercice, à 543 milliers d'euros au titre du contrôle légal des comptes. A cela s'ajoutent les prestations d'audit et services autres que la certification des comptes qui s'élèvent, pour 2018, à 200 milliers d'euros (rapport RSE, Due diligences financières et attestation CICE principalement).

L'augmentation du poste honoraire provient essentiellement des opérations de croissance externe du groupe.

Impôts, taxes et versements assimilés

Le poste s'analyse de la façon suivante.

Nature des charges	2018	2017
Impôts et taxes sur rémunérations	1 599	1 498
CVAE / CFE	416	488
Taxe foncière	320	273
TVA non récupérable	344	273
Taxe sur les véhicules	74	76
Organic	97	97
Autres taxes	68	76
Total	2 918	2 781

Salaires et charges sociales

Le poste s'analyse de la façon suivante.

Nature des charges	2018	2017
Salaires et traitements	33 548	30 243
Charges sociales	14 782	11 793
Total	48 330	42 036

Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen de l'exercice a été de 446 personnes. Il se répartit de la façon suivante.

Nature des effectifs	2018	2017
Cadres	334	294
Employés	111	112
Total	445	407

Produits et charges financiers

Le poste s'analyse de la façon suivante.

Nature des postes	2018		2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits financiers de participations	125 176	-	112 181	

Intérêts de comptes courants	5 192	594	8 399	3 729
Intérêts sur emprunts		48 464		46 706
Coûts des instruments financiers		7 082		8 294
Revenus de prêts	10 638	-	10 989	
Provisions	3 552	1 605	1 430	976
Divers	2 270	924	1 554	165
Total	146 828	58 669	134 553	59 870

Produits et charges exceptionnels

Le poste s'analyse de la façon suivante.

Nature des charges	Produits	Charges
Cession immobilisations corporelles	-	87
Amortissements dérogatoires	-	3
Régularisation taxes 2016	269	-
Opération sur titres	4 657	4 751
Produits exceptionnels divers	1 157	-
Charges exceptionnelles diverses	-	5.033
Total	6 083	9 874

Engagements hors bilan

Cautions solidaires du paiement des loyers

Depuis la création du Groupe, les baux contractés par les filiales de Korian avec les bailleurs institutionnels sont contre-garantis par une caution ou une garantie locative de Korian.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations de crédit-bail immobilier effectuées depuis décembre 2009, Korian s'est porté caution pour le compte de ses filiales.

Engagements donnés

Afin que la filiale Curanum puisse bénéficier de l'exemption de publication de ses comptes sociaux en Allemagne, Korian rédige annuellement une lettre de soutien à sa filiale.

Litiges

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société et de ses conseils, de litiges non provisionnés et susceptibles d'affecter d'une façon significative l'activité, les résultats ou la situation financière de la Société.

Engagements de retraite

Une estimation de la valeur actuelle des engagements d'indemnités de départ à la retraite de la Société vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a été effectuée :

- méthode de calcul choisie : unité de crédits projetés ;
- table de mortalité femme : TGF05 ;
- table de mortalité homme : TGH05 ;
- taux d'actualisation : 1,67 % ;
- convention collective : CCU ;
- âge conventionnel de départ : de 60 à 64 ans ;
- conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève à 1 438 K€ au 31 décembre 2018 et n'est pas provisionné dans les comptes individuels.

Instruments financiers dérivés (juste valeur)

La Société utilise des instruments financiers dérivés (*swaps* et *cap*) pour se prémunir contre le risque de taux d'intérêt qui découle de sa politique de financement à taux variable.

La juste valeur de ces instruments se présente comme suit.

En M€	Valeur au 31 décembre 2018	Nominal
SWAP	-14,4	620,0
CAP	1,7	832,5

Garanties d'actif et de passif reçues

Conformément aux pratiques du Groupe, celui-ci dispose de garanties de passifs sur l'ensemble des acquisitions.

Garanties d'actif et de passif données

Dans le cadre des cessions de sociétés hors Groupe, Korian a accordé des garanties de passif en matière fiscale, parafiscale, douanière et sociale jusqu'à l'expiration de la prescription légale. Pour toutes les autres matières, les garanties pourront être mises en œuvre pendant une durée de 18 mois à compter de la date de transfert de propriété.

Garanties bancaires données

Korian a procédé, le 21 juillet 2016, à la mise en place d'un nouveau contrat de crédit syndiqué. En vertu de la nouvelle convention de crédit, le respect du ratio financier, (dette nette - dette immobilière) / (EDITDA - 6,5 % de la dette immobilière), doit être testé au niveau du Groupe de façon semestrielle. La limite du levier financier ainsi calculé est fixée, au 30 juin, à 4,75x sur la durée du crédit et, au 31 décembre, à 4,5x sur la durée du crédit.

Garanties bancaires reçues

Korian bénéficie d'une garantie bancaire autonome à première demande pour un montant de 976 K€.

Engagements de rachat

Dans le cadre des prises de participation dans les filiales du groupe Seniors Santé, Korian a pris des engagements de rachat s'activant à l'initiative du vendeur :

- Bloc 3 : rachat de 20 % complémentaires dès l'obtention de la commission de sécurité.

Paiements en actions

Plan d'unités de performance 2016

Le 14 septembre 2016, le Conseil d'Administration a approuvé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, la mise en place d'un mécanisme de rémunération variable long terme, visant à rémunérer la performance dans le cadre de la réalisation du plan stratégique à cinq ans, au profit de certains membres de la Direction générale, dont la Directrice générale. Ce plan prend la forme d'une attribution d'unités de performance, étant précisé que, sous réserve de la réalisation des conditions décrites ci-après, une unité donnerait droit à une action Korian (ou à sa contre-valeur en numéraire) dans les conditions précisées ci-après :

- La période d'acquisition est fixée du 14 septembre 2016 au 30 juin 2019 (la « Date d'Acquisition Définitive ») ;
- Le bénéfice et le paiement des unités acquises est subordonné à la qualité de salarié ou de mandataire social du bénéficiaire au sein d'une société du groupe Korian à la Date d'Acquisition Définitive (avec les dérogations usuelles en cas de décès, de mise à la retraite et d'invalidité) ;
- Le nombre d'unités acquises est déterminé pour chaque bénéficiaire en fonction du taux d'atteinte de chacun des objectifs de performance basés sur le chiffre d'affaires 2018, l'EBITDA 2018 par rapport aux objectifs du plan stratégique à cinq ans, ainsi que le cours de bourse de Korian comparé à la performance du SBF 120 sur la période d'acquisition des droits;
- Le règlement des unités est effectué par l'employeur de chaque bénéficiaire selon les modalités suivantes :
 - 50 % de la valeur totale des unités acquises sera payé en actions existantes Korian, dont le nombre sera déterminé sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action Korian au cours des 20 jours de bourse précédant la Date d'Acquisition Définitive, et
 - 50 % de la valeur totale des unités acquises sera payé en numéraire,
 - étant toutefois précisé que le Conseil d'administration se réserve le droit de modifier cette répartition s'agissant du règlement des unités de la Directrice générale (celle-ci pouvant faire de même s'agissant des unités des autres bénéficiaires membres de la Direction générale) ;
 - à l'issue de cette période d'acquisition, les actions reçues en règlement des unités seront librement cessibles, sous réserve de l'engagement de conservation de 25 % des actions remises en paiement des unités de performance par les mandataires sociaux de la Société et des sociétés apparentées jusqu'à l'expiration de leurs fonctions ;

- la valeur totale des unités de performance acquises ne pourra pas excéder 100 % de la rémunération annuelle brute fixe et variable s'agissant des unités de performance le cas échéant acquises par la Directrice générale (150 % de la rémunération annuelle brute fixe s'agissant des unités de performance le cas échéant acquises par les autres bénéficiaires membres de la Direction générale) ;
- Korian conserve à tout moment la possibilité de procéder au règlement des unités acquises en tout ou partie en numéraire, sur la base d'une valorisation de chaque unité égale à la moyenne des cours de clôture de l'action Korian au cours des 20 jours de bourse précédant la Date d'Acquisition Définitive.

Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions gratuites attribuables s'élève à 108 990 actions (sous réserve d'une conversion intégrale en actions), suite au départ de certains bénéficiaires en 2018.

Le coût total IFRS du plan d'unités de performance 2016 s'établit à 1 762 K€ (charges sociales exclues) au 31 décembre 2018.

Plan d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2017

Les 18 juillet et 13 septembre 2017, le Conseil d'Administration a approuvé, sur autorisation de l'Assemblée générale du 22 juin 2017, la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains membres de la Direction Générale, sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées au chiffre d'affaires 2019, à l'EBITDA 2019 par action et au cours de Bourse de Korian comparé à la performance du SBF 120 sur la période d'acquisition des droits.

Conformément à la délégation de compétence qui lui a été consentie par ledit Conseil, la Directrice générale a constaté, après avoir arrêté la liste des bénéficiaires, que le nombre total d'actions attribuées s'élève à 340 615 actions de la Société.

L'attribution gratuite des actions deviendra définitive et la propriété desdites actions sera transférée aux bénéficiaires le 4 août 2020 ou le 13 septembre 2020, selon la date de leur attribution, sous condition de présence. Les actions définitivement attribuées seront librement cessibles, sauf pour les bénéficiaires mandataires sociaux, qui sont tenus à une obligation de conservation de 25% de ces actions.

Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions gratuites restant attribuables dans le cadre de ce plan s'élève à 296 613 actions, suite au départ de certains bénéficiaires en 2018.

Le coût total IFRS de ce plan s'établit à 3 518 K€ (charges sociales exclues) à cette même date.

Plan d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2018

Les 14 juin et 12 septembre 2018, le Conseil d'Administration a approuvé, sur autorisation de l'Assemblée générale du 14 juin 2018, la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Korian, sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées au chiffre d'affaires 2020, à l'EBITDA 2020 par action et au cours de Bourse de Korian comparé à la performance du SBF 120 sur la période d'acquisition des droits.

Conformément à la délégation de compétence qui lui a été consentie par ledit Conseil, la Directrice générale a constaté, après avoir arrêté la liste des bénéficiaires, que le nombre total d'actions attribuées s'élève à 126 017 actions de la Société.

L'attribution gratuite des actions deviendra définitive et la propriété desdites actions sera transférée aux bénéficiaires les 30 juin, 12 septembre et 19 octobre 2021, sous condition de présence. Les actions définitivement attribuées seront librement cessibles, sauf pour les bénéficiaires mandataires sociaux, qui sont tenus à une obligation de conservation de 25% de ces actions.

Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions gratuites restant attribuables dans le cadre de ce plan s'élève à 121 837 actions, suite au départ de certains bénéficiaires en 2018.

Le coût total IFRS de ce plan s'établit à 1 214 K€ (charges sociales exclues) à cette même date.

Autres informations

Rémunérations versées aux organes de Direction

Les rémunérations des organes de Direction pour 2018 ont été les suivantes :

- Rémunération fixe 2018 : 4 485 K€ ;
- Rémunération variable : 2 603 K€ ;
- Avantage véhicule : 91 K€.

Rémunérations versées aux organes d'administration

Au titre de l'année 2018, il a été versé un montant brut de 400 000 € au titre des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration et de rémunération du Censeur.

Les membres du Conseil ont également droit au remboursement, sur justificatifs, des frais de déplacements engagés en vue d'assister aux réunions desdits Conseils et des Comités spécialisés. Les administrateurs, autres que le Président du Conseil, et le Censeur n'ont perçu aucun autre élément de rémunération au titre de l'année 2018 de la part de la Société.

L'article 1.9 du Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit la répartition suivante des jetons de présence :

Sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence d'un montant de 400 000 € :

- la somme de 350 000 € est répartie entre les administrateurs à titre de part fixe et en fonction de leur participation effective aux Conseils et Comités ;
- la somme de 50 000 € est utilisée pour (i) verser un jeton supplémentaire aux administrateurs indépendants non-résidents et (ii) une rémunération en contrepartie de services rendus pour le(s) censeur(s).

La somme de 350 000 € est répartie entre les administrateurs selon les règles suivantes :

- 45 % du montant susvisé des jetons de présence sont répartis uniformément entre les membres du Conseil à titre de part fixe, le Président touchant un double jeton et les administrateurs indépendants touchant un sextuple jeton ;
- 30 % du montant susvisé sont répartis entre les membres du Conseil à proportion du nombre de séances du Conseil auxquelles

- les membres assistent, le Président touchant un double jeton ;
- 25 % du montant susvisé sont répartis entre les membres des différents Comités à proportion du nombre de séances des Comités auxquelles les membres assistent, le Président de chaque Comité touchant un double jeton.

En cas de participation d'un administrateur à une réunion du Conseil ou d'un Comité par voie de conférence téléphonique, seul un demi-jeton lui sera versé.

En cas de tenue exceptionnelle d'un Comité (i) pendant une interruption de séance d'un Conseil d'administration, (ii) ou immédiatement avant, (iii) ou immédiatement après, seule la réunion du Conseil d'administration donne lieu à rémunération.

En cas de tenue de plusieurs réunions du Conseil d'administration le même jour, notamment le jour de l'Assemblée générale annuelle, les participations à ces réunions d'un administrateur ne comptent que pour une participation.

Intégration fiscale

En l'absence de convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt est supportée par les sociétés filles. Les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal intégré, grâce aux déficits et aux correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts, sont conservées chez la société mère Korian et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

Sur l'exercice où les sociétés filles redeviendraient bénéficiaires, la société mère Korian supportera alors une charge d'impôt.

Le périmètre d'intégration fiscale dont Korian est la société mère en 2018 comprend 129 sociétés (Korian inclus).

Au titre de 2018, en l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt nette du Groupe aurait été de 32 794 K€.

L'application du régime de l'intégration fiscale génère un profit d'impôt de 25 091 K€ constaté au niveau de la société mère.

Le résultat fiscal courant du groupe fiscal intégré au titre de l'exercice 2018 est bénéficiaire à hauteur de 22 522 K€.

Le Groupe a dégagé des crédits d'impôts compétitivité des entreprises au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 25 310 K€.

De plus, le Groupe bénéficie de crédits d'impôt mécénat et apprentissage pour un total de 582 K€.

Korian SA, seul, dégage un produit d'impôt de 25 882 K€, composé principalement du produit d'intégration fiscale pour 25 091 K€, de crédits d'impôts mécénat pour 315 K€.

Ventilation de l'impôt

	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat courant	47 539	0	47 539
Résultat exceptionnel	-3 791	0	-3 791
Impact intégration fiscale + CI		-25 882	-25 882
Résultat comptable	43 748	-25 882	69 630

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements

- Réallocation aux filiales de leurs déficits	67 005 298 €
- Soit une charge future d'impôts	23 069 924 €

Allègements

- Organic	96 619 €
- Soit un allègement futur d'impôts	32 206 €